



## **RES'EAU ASNC**

**RESEAU REGIONAL DES ACTEURS DE  
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

## **SUPPORTS D'INTERVENTIONS**

### **Réunion n°12**

**Jeudi 17 novembre 2005 de 10h00 à 17h00  
Salle de réunion - Caserne St Martin  
MONTELIMAR (26)**



**GROUPE DE RECHERCHE RHONE-ALPES  
SUR LES INFRASTRUCTURES ET L'EAU  
Domaine scientifique de la Doua  
BP 2132 - 69603 Villeurbanne cedex  
Tél : 04 72 43 83 68 • Fax : 04 72 43 92 77  
E.mail : [asso@graie.org](mailto:asso@graie.org)  
[www.graie.org](http://www.graie.org)**



# Programme

---

Thème : Communication et sensibilisation des acteurs de l'assainissement non collectif (Elus, particuliers, professionnels (BTP, carriers, BE, vidangeurs, notaires ...))

## ACCUEIL

9h30 / 10h00

## OUVERTURE DE LA REUNION

10h00 / 10h15

Jean Bernard CHARPENEL, *Maire de Portes en Valdaine, Vice-président de la SESAME -Communauté de Communes Agglomération de Montélimar en charge de l'aménagement de l'espace*

## ACTIONS DE COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

10h15// 12h45

- Retour d'expérience de la SESAME (26) : Mise en place d'un SPANC et réalisation d'un plan de communication  
Michel-Maxime BURRI, Chargée de mission environnement - SESAME
- Retour d'expérience de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence sur la mise en œuvre de réunion publique d'information concernant l'ANC (13)  
Sylvette LEANDRI , Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence

## DEJEUNER *Restaurant Don Camillo - MONTE LIMAR*

13h00 / 14h30

## ACTIONS DE COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

14h30 / 16h30

- Retour d'expérience du Conseil Général de Savoie (73) : Mise en œuvre d'une charte pour promouvoir un assainissement non collectif de qualité en Savoie  
Sylvain LOUVETON, Conseil Général de Savoie
- Retour d'expérience de la Communauté de communes du bassin d'Annonay et du SIVU de l'Ay : Sensibilisation aux professionnels de l'assainissement non collectif –concepteurs, réalisateurs (07)  
Jean-Luc FLATOT – Chef du Service Environnement Energie, Communauté de communes du bassin d'Annonay  
Leïla RAMMAH - technicienne, Communauté de communes du bassin d'Annonay  
Jonathan MALINEAU - technicien, SIVU de l'Ay
- Echanges – préparation de la prochaine réunion

## FIN DE LA JOURNEE

16h30



## **Retour d'expérience de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence sur la mise en œuvre de réunion publique d'information concernant l'ANC (13)**

---

Sylvette LEANDRI ,  
Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence





## Le contexte

Le territoire du Pays d'Aix

- ▶ 34 communes regroupées en 5 bassins de vie
- ▶ 1/3 du département des Bouches du Rhône
- ▶ Habitat diffus largement représenté

**23 000 installations d'assainissement non collectif ...**

- ▶ Contrôlées par 3 sociétés prestataires

## Les contraintes

Liées aux caractéristiques de notre structure

- ▶ Multiplicité des acteurs concernés
- ▶ Service récent méconnu des usagers

Inhérentes à nos missions

- ▶ L'aspect contraignant des actions à engager
- ▶ La nécessité d'obtenir l'accès aux propriétés privées

## Les objectifs

- 1 Informer, mobiliser, coordonner nos partenaires
- 2 Faire connaître notre service et nos missions
- 3 Annoncer le diagnostic
- 4 Favoriser l'adhésion des usagers à notre démarche

## Les actions

Publics ciblés

- ▶ Les communes
- ▶ Le personnel des sociétés prestataires
- ▶ Les usagers

## Les actions

Les communes

- ▶ 5 réunions de présentation du « diagnostic »

**Les actions**

Le personnel des sociétés prestataires

- ▶ « Guide » sur le message à transmettre aux usagers
- ▶ Demi-journée de formation
- ▶ Cartes d'accréditation

**Les actions**

Les usagers

- ▶ Lettre d'information
- ▶ Affichage
- ▶ Campagne de presse
- ▶ Réunions publiques

**Les actions**

La lettre d'information

- ▶ annonce la visite de diagnostic
- ▶ explique la procédure de prise de rendez-vous
- ▶ invite chaque usager à participer à la réunion publique organisée dans sa commune
- ▶ est nominative

Outils : plaquette d'information

**Les actions**

Affichage et campagne de presse

- ▶ permettent de toucher les usagers non recensés
- ▶ assurent un rappel pour l'annonce des réunions publiques

Outils : Affiche de notoriété, bandeaux, communiqués et dossiers de presse

**Les actions**

Les réunions publiques

- ▶ 34 réunions organisées à l'échelle communale
- ▶ visent à désamorcer en amont les mécontentements afin de limiter les refus de visite

Outils : présentation « powerpoint », exposition de 5 panneaux

**Le planning**

RP-00	Réception de la liste des usagers
RP-01	Utilisation de dossiers de presse pour médias communales et communautaires
RP-02	Programmation de la réunion publique et organisation de la logistique
RP-03	Envoi des courriers d'information
RP-04	Envoi dossier de presse médias locaux
RP-05	Affichage
RP-06	Envoi communiqué de presse annonce de la RP
RP-07	pose de la signalétique
RP-08	Réunion publique
D-09	Envoi avis de passage
D-10	Diagnostic
D-11	Envoi compte rendu visite de diagnostic
D-12	
D-13	
D-14	
D-15	
D-16	



## le coût (éléments)

**Réalisation des supports de communication**

- ▶ Mise en page d'une présentation « Powerpoint » : 1300 €
- ▶ Conception et fabrication de l'exposition : 3200 €
- ▶ Conception affiche : 730 €
- ▶ Impression plaquette d'information (32 000 exemplaires) : 1600 €



## Les perspectives

Publication d'un premier bilan du diagnostic dans « Pays d'Aix Magazine »

Présentation du bilan du diagnostic aux communes

Réunions d'information pour les usagers dans l'obligation de réhabiliter leur assainissement

# Service Public d'Assainissement Non Collectif

## Diagnostic des installations d'assainissement non collectif

### sur le Pays d'Aix

## COMMUNICATION

### Le contexte

Le SPANC du pays d'Aix a été créé en janvier 2004. Il intervient sur un territoire étendu : 34 communes regroupées suivant 5 bassins de vie sur 1/3 des Bouches du Rhône. L'habitat diffus y est très largement représenté. Ainsi, au bas mot, 23 000 systèmes d'assainissement sont concernés par ses missions, ce qui en fait un des plus importants SPANC de France en nombre d'installations (après le SYDEC des Landes et celui de la Charente Maritime).

3 sociétés prestataires interviennent pour réaliser le diagnostic des 23 000 installations.

### Les contraintes

#### Contraintes induites par les caractéristiques de notre structure :

- ✓ La multiplicité des acteurs concernés : 34 communes, 3 prestataires,...
- ✓ Service récent dont les missions sont encore méconnues des usagers.

#### Contraintes inhérentes à nos missions :

- ✓ La méconnaissance du public de la réglementation et des techniques liées à l'assainissement non collectif,
- ✓ L'aspect contraignant des actions à engager,
- ✓ La nécessité d'obtenir le consentement des usagers pour l'accès à leur propriété privée.

#### Les objectifs des actions de communication

- ✓ Informer, mobiliser, coordonner les différents partenaires du diagnostic,
- ✓ Faire connaître le SPANC et ses missions auprès des usagers,
- ✓ Annoncer le diagnostic,
- ✓ Favoriser l'adhésion des usagers à notre démarche.

### Les actions mises en oeuvre

3 types d'actions ont été mises en place. Elles visent :

- Les communes (élus locaux et services administratifs et techniques),
- Le personnel des sociétés prestataires,
- Les usagers.

#### Les actions en direction des communes

La communication envers les usagers est organisée à l'échelle communale. En effet, cette échelon de proximité a paru le mieux adapté. Une information sur la mise en place du diagnostic a été faite au cours des réunions annuelles sur le bilan d'activités du SPANC ( 5 réunions sont organisées en

début d'année pour l'ensemble des communes de chaque bassin de vie ). Le plan de communication et les modalités de collaboration avec les communes, y ont été présentés.

Retour : Jusqu'à présent, les communes ont dans l'ensemble bien joué leur rôle de relais. Peu ou pas de blocages particuliers. Toutes les communes ont accepté d'organiser une réunion publique qui est l'action phare du plan de communication.

#### Les actions en direction des 3 prestataires

Dans le cadre du marché passé avec les 3 prestataires, il était prévu une participation à l'élaboration du plan de communication et à la création de supports de communication. Il leur a également été demandé de prendre en charge la réalisation de certains supports, l'organisation des mailings aux usagers, des prises de rendez-vous pour les visites et de l'information téléphonique des usagers. Celles-ci ont été déléguées pour deux d'entre eux à une centrale d'appel.

Ainsi, le personnel des sociétés mandatées (techniciens et opérateurs téléphoniques) étant en première ligne avec les usagers, il est apparu nécessaire de définir clairement le message à transmettre concernant le diagnostic. Pour cela un « memento » apportant des réponses aux principales interrogations des usagers a été réalisé. Une demi journée de formation a été programmée pour l'ensemble des techniciens et pour les opérateurs téléphoniques. Enfin une carte d'accréditation a été distribuée à chaque technicien intervenant sur le terrain.

Retour : Mitigé. Les bureaux d'études ne sont pas révélés très « efficaces » pour la conception des actions de communication (outils proposés ne correspondant pas à nos besoins, ou prestations de qualité médiocre...).

Par ailleurs, nous avons pu évaluer la qualité du message transmis aux usagers grâce au suivi des prestataires sur le terrain, grâce aux observations recueillies lors des réunions publiques et grâce aux demandes de renseignements complémentaires de certains usagers.

Il est apparu, qu'au début du diagnostic, les centrales d'appel ont souvent été difficiles d'accès (temps d'attente trop long, personnes informées indisponibles), de plus les opérateurs téléphoniques avaient une connaissance médiocre de l'opération et du contexte dans lequel elle se déroulait (aucun opérateur n'était présent à la  $\frac{1}{2}$  journée de présentation). Par ailleurs, certaines informations transmises par les techniciens au cours des visites étaient erronées (prix des redevances, service entretien...). Une société a recruté des techniciens supplémentaires pour la période d'été et le message transmis d'intermédiaires en intermédiaires a été déformé.

#### L'annonce du diagnostic aux usagers

4 types d'actions ont été mis en place,

- Lettre d'information accompagnée d'une plaquette de présentation,
- Affichage,
- Campagne de presse,
- Réunions publiques.

Les trois premiers types d'actions ont pour objectif d'annoncer le lancement de la campagne de diagnostic, de présenter la société mandatée pour effectuer les contrôles, de mobiliser les usagers et de les inciter à participer aux réunions publiques.

Une réunion publique est prévue dans chaque commune, sauf à Aix où 2 réunions ont été programmées.

La lettre d'information et la plaquette de présentation sont envoyées de façon nominative à tous les usagers recensés. Ce recensement a été réalisé par les bureaux d'études. Cependant afin de toucher également les personnes concernées, oubliées au cours du recensement (habitation sur forage notamment) et afin d'assurer le rappel de l'organisation des réunions publiques, une campagne d'affichage et une campagne de presse sont également mises en place.

Concernant l'affichage, une dizaine d'affiches par commune sont distribuées aux mairies avec des bandeaux annonçant la date des réunions publiques. Des communiqués de presse et dossiers de presse ont été diffusés à la Presse Quotidienne Régionale et aux communes en direction de leur bulletin d'information locale. Plusieurs articles ont été publiés par le journal communautaire et les dates des réunions publiques sont diffusées pour affichage sur le site Internet communautaire et sur les sites communaux.

Retour : Sur les communes où le diagnostic a commencé, les moyens mis en œuvre pour annoncer les réunions publiques semblent être efficaces puisque en moyenne pour 100 courriers envoyés, 10 à 20 personnes ont participé. Pour certaines communes, plus de 200 personnes ont été présentes.

#### Les réunions publiques :

L'objectif est de désamorcer en amont les réticences et les mécontentements afin de limiter au maximum les refus de visite. Ces réunions ont été axées sur l'information et la sensibilisation des usagers aux raisons du diagnostic, aux contraintes que cela pourraient représenter et aux aides éventuelles qui pourraient être allouées. Une réunion publique par commune a été programmée. Chaque commune met à disposition une salle. Le SPANC a pris en charge la logistique quand cela était nécessaire (écran, micros...). Ces réunions se déroulent en deux temps : une présentation à laquelle participe les élus communaux, le délégué à l'assainissement de la communauté du pays d'Aix, le SPANC et la société prestataire, suivi d'un débat. Plusieurs supports de communication ont été réalisés :

- 1 power point,
- 1 exposition,

Des plaquettes informatives sur le SPANC et sur les actions de la communauté du Pays d'Aix sont également mises à disposition.

Retour : Pour les premières réunions, la mobilisation des usagers a été importante, beaucoup de questions ont été posées. Ces réunions ont permis de faire remonter les problèmes et les attentes des usagers (mises en évidence des situations à problèmes et des quartiers difficiles, identification d'usagers payant la redevance sur le traitement des eaux usées...). Sur 10 communes pour lesquelles le diagnostic est terminé : Rognes, Ventabren, le Tholonet et Saint Cannat, Cabriès, Jouques, Les Pennes Mirabeau, le Puy Sainte Réparate, Vitrolles, le pourcentage de refus de visite tourne autour de 1,2 %, avec 3,5% pour le maximum à Jouques et 0% pour le minimum au Puy Sainte Réparate.

Cependant la qualité des réunions a été disparate d'une commune à l'autre. Les attentes du public en matière d'extension du réseau d'assainissement collectif restent très fortes à certains endroits, ce qui a pu parasiter le débat consacré à l'assainissement non collectif.

Par ailleurs, l'organisation des 34 réunions par le SPANC demande un travail important de programmation, de coordination des moyens et de gestion de la logistique.

### **Planning et mise en œuvre**

Le diagnostic a été lancé au mois de mai 2005. Actuellement 20 réunions ont déjà été réalisées. 17 en mai et juin et 3 en octobre, 8 sont prévues d'ici mi décembre et 9 restent à programmer début 2006. Le déroulement des actions par communes se fait suivant le schéma de principe suivant (Cf. : schéma 1). Il implique la coordination des actions :

- des prestataires qui réalisent et diffusent les courriers d'information et assure l'impression et la diffusion des affiches et des bandeaux dans les communes concernées.
- des communes qui doivent recevoir l'information suffisamment en amont pour être en mesure de la diffuser dans le journal municipal.
- de la direction de la communication de la CPA qui s'est chargée des relations presse, et de la publication de plusieurs articles dans le magazine « Pays d'Aix Rendez vous ».

### **Réalisation et coût des supports de communication**

La fabrication de 3 supports de communication a été externalisé et pris en charge par une Agence de communication pour un coût total de **4278 € TTC**.

- Mise en page d'une présentation power point de 35 diapos : 1297,66 € TTC
- Conception graphique et fabrication de 2 jeux de 5 panneaux d'exposition 60 x 160 : 3253,12 € TTC
- Conception graphique affiche et bandeaux : 727,24 € TTC

La conception de la plaquette de présentation du diagnostic a été réalisé en interne et a été imprimée à 32 000 exemplaires pour un coût de **1591 € HT**.

### **Perspectives**

- Publication d'un premier bilan du diagnostic dans Pays d'Aix Magazine,
- Présentation du diagnostic bilan aux communes ,
- Organisation de réunions d'information avec les usagers devant réhabiliter leur installation

## Questions et observations faites par les usagers au cours des réunions publiques

### Les questions :

- ✓ Quel est le lien entre les prestataires réalisant la visite de contrôle et les vidangeurs ?
- ✓ Dans quel cas faudra-t-il réhabiliter :
  - les installations anciennes ?
  - les puits perdus ?
  - les installations non conformes aux normes actuelles ?
- ✓ Quel délai est accordé par rapport à l'obligation de faire :
  - vidanger la fosse, le bac à graisse ?
  - réaliser les travaux de réhabilitation... ?
- ✓ Que se passe-t-il si :
  - On ne possède aucune information sur son système d'assainissement ?
  - la visite de conformité est refusée ?
  - la réhabilitation n'est pas engagée ?
- ✓ Quel est le coût pour l'usager :
  - De la visite de diagnostic ?
  - Des redevances à payer ?
  - De l'étude de faisabilité à réaliser dans le cadre de la réhabilitation ?
  - Des travaux à engager ?
  - De l'entretien d'une installation ?
- ✓ A quelle entité s'applique la redevance ? La parcelle ou l'installation ?
- ✓ Comment la redevance sera elle facturée ? sur la facture d'eau ou à part ?
- ✓ Quel est le montant des aides envisageables pour la réhabilitation ? Quelles démarches à suivre ? Qui sont les organismes financeurs : Pact Arim, Agence Nationale de l'Habitat, Caisses de retraites ... Les travaux subventionnés pourront ils être réalisés sans le recours d'un professionnel ? Les aides allouées sont elles non imposables ?
- ✓ Que faire si :
  - on n'a pas la place nécessaire pour effectuer une réhabilitation conforme à la réglementation ?
  - on n'a pas les moyens de réhabiliter ?
- ✓ Par quels moyens l'épandage sera t il contrôlé, si il n' y a pas de regards ? Des moyens « destructifs » vont ils être employés ?
- ✓ Pourquoi l'étude de faisabilité est elle systématiquement imposée ?
- ✓ Comment se déroulera la seconde visite de contrôle ? Quels points seront contrôlés ? Pourquoi est elle réalisée par le SPANC et pas par un organisme privé agréé comme le contrôle technique des voitures ?
- ✓ A t on le choix de l'entreprise pour :
  - Les travaux de réhabilitation ?
  - L'entretien de l'installation ?

- ✓ La réglementation française en matière d'ANC est elle en phase avec la réglementation européenne ? Que se passera il, si de nouvelles normes sont imposées ? faudra-t-il à nouveau envisager la réhabilitation de son système d'assainissement ?
- ✓ Pourquoi impose-t-on une vidange tous les 4 ans ? La périodicité de la vidange et du contrôle de bon fonctionnement ne paraît pas pertinente. Pourquoi ne pas imposer une obligation de résultat avec une vidange lorsque la fosse est pleine au 2/3 ?
- ✓ Pourquoi contrôler des installations pour lesquelles un contrôle de bon exécution a été effectué il y a moins de 4 ans ?
- ✓ Quelle est le fondement juridique des normes et du DTU ?
- ✓ Quel est le fondement juridique de la grille d'évaluation conditionnant la réhabilitation des installations ? Les résultats peuvent-ils être contestés ?
- ✓ En cas de vente du terrain, faudra t il fournir un certificat de conformité pour l'assainissement ?
- ✓ L'extension du réseau d'assainissement pourra-t-il être envisagé si beaucoup d'installations sur le même secteur sont dans l'obligation de réhabiliter et si des contraintes pédologiques importantes existent ?
- ✓ Comment savoir si une extension du réseau est prévue à proximité de chez moi ? Quelles sont les démarches à faire pour être raccordé et à qui s'adresser ?

#### Les observations et les à priori :

- ✓ Un puits perdu « fonctionne » mieux qu'un épandage.
- ✓ Une fosse septique ne se vidange jamais.
- ✓ L'opération de contrôle a fait augmenter les prix des professionnels de l'assainissement. C'est un moyen supplémentaire de ponctionner de l'argent.
- ✓ D'après les architectes, il y a 20 ans, l'eau en sortie de fosse était buvable.
- ✓ Certaines installations d'assainissement devront être réhabilitées, alors que l'épandage des boues de station d'épuration est autorisé, il y a tant de pollutions d'origine industrielles...

#### Les demandes :

- ✓ Fiches techniques concernant les différentes filières d'assainissement réglementaires

Cécile LAURANS  
 SPANC  
 Le 14/11/05



**Retour d'expérience du Conseil Général de Savoie (73) :  
Mise en œuvre d'une charte pour promouvoir un assainissement non  
collectif de qualité en Savoie**

---

Sylvain LOUVETON,  
Conseil Général de Savoie



## Charte pour la promotion « d'un assainissement non collectif de qualité » en Savoie

GRAIE - Montélimar le 17 novembre 2005

## Charte ANC signée le 2 juin 2005

Les signataires :

- ✓ Agence de l'eau
- ✓ Préfecture
- ✓ Fédération des maires
- ✓ Conseil Général



GRAIE - Montélimar le 17 novembre 2005

## Les objectifs de la charte ANC



- ✓ Initier une démarche de qualité à l'échelle du département
- ✓ solliciter l'engagement de tous les professionnels
- ✓ sensibiliser les collectivités à la créations des SPANC
- ✓ promouvoir l'action départementale par une structure d'animation et par un guide technique sur l'ANC

GRAIE - Montélimar le 17 novembre 2005

## Structure de la charte ANC



- ✓ Charte inspirée de l'expérience du Conseil général du Morbihan
- ✓ fonctionnement de la charte (annexe 1)
- ✓ engagements des adhérents (annexe 2)
- ✓ procédure d'adhésion (annexe 3)

GRAIE - Montélimar le 17 novembre 2005

## Annexe 1 : fonctionnement de la charte ANC



- ✓ Identification des acteurs
- ✓ Structure d'animation :  
comité de pilotage  
comité de suivi technique
- ✓ Guide technique ANC Savoie

GRAIE - Montélimar le 17 novembre 2005

## Annexe 2 : engagements des signataires et adhérents



- ✓ Engagements communs
- ✓ Engagements spécifiques

GRAIE - Montélimar le 17 novembre 2005

### Annexe 3 : procédure d'adhésion



✓Niveaux d'engagement :  
engagement structure représentative  
engagement individuel

✓Agrément

GRAIE - Montélimar le 17 novembre 2005

### Situation des adhésions en 2005

*Adhésions effectuées ou en cours :*

- ✓Les services instructeurs des permis (procédure cadre)
- ✓Les bureaux d'études (cahier des charges)
- ✓Les collectivités ayant créé leur SPANC

*Adhésions à solliciter :*

- ✓notaires
- ✓entreprises de travaux (CAPEB, chambre métiers, ...)

GRAIE - Montélimar le 17 novembre 2005

## CHARTRE POUR LA PROMOTION D'UN "ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE QUALITE" EN SAVOIE

conscients depuis plusieurs années de la nécessité de mettre en œuvre des actions d'amélioration de l'assainissement non collectif,

déterminés à prendre des mesures appropriées pour la protection de l'environnement et la préservation de la salubrité publique,

*Nous, représentants de l'Etat et des collectivités territoriales de Savoie,*

- décidons de mettre en commun nos compétences et savoir-faire respectifs pour développer en Savoie un assainissement non collectif de qualité,
- proposons un ensemble d'engagements destinés aux acteurs de l'assainissement non collectif :
  - engagements communs définissant le cadre général d'exécution de la charte,
  - engagements spécifiques précisant les modalités d'intervention de chaque acteur,
- invitons l'ensemble des acteurs concernés à s'engager à nos côtés dans cette démarche de qualité en adhérant à la charte,
- créons une structure d'animation de la charte composée :
  - d'un comité de pilotage qui assure la coordination de la charte et le suivi des adhésions,
  - d'un comité de suivi technique à l'origine du guide technique de l'assainissement non collectif en Savoie,
- encourageons la création des services publics de contrôle de l'assainissement non collectif (SPANC) selon les recommandations définies dans le guide technique de l'assainissement non collectif en Savoie.

Les termes utilisés ci-dessus sont explicités dans les annexes jointes.

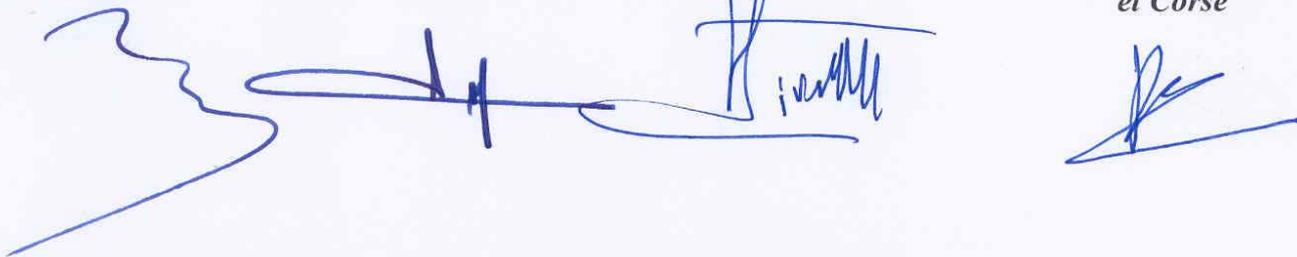
à Chambéry, le 2 juin 2005

*Préfecture  
de la Savoie*

*Conseil Général  
de la Savoie*

*Fédération des maires  
de la Savoie*

*Agence de l'eau  
Rhône Méditerranée  
et Corse*



# ANNEXE 1

## FONCTIONNEMENT DE LA CHARTE

### Les acteurs

Les acteurs concernés par la charte sont :

- les notaires et agents immobiliers,
- les bureaux d'études qui réalisent les études de faisabilité de l'ANC à la parcelle,
- les architectes et maîtres d'œuvre qui assurent la conception et le suivi de la réalisation des travaux d'assainissement,
- les entreprises de réalisation et d'entretien des travaux d'assainissement,
- les structures représentatives des professionnels concernées,
- les services instructeurs des demandes de permis de construire,
- les communes ou leurs groupements qui assurent les contrôles de l'assainissement non collectif, soit en régie par un service public d'assainissement non collectif -SPANC-, soit par un prestataire privé.

### Le comité de pilotage et le comité suivi technique

#### Composition

Le comité de pilotage est constitué :

- d'un membre de chaque organisme signataire de la charte ANC (Agence de l'eau, Fédération des maires, Préfecture, Conseil général),
- de deux représentants du comité de suivi technique

Il pourra occasionnellement associer un adhérent de la charte pour approfondir une démarche partenariale, ou toute autre personne compétente sur un sujet précis.

Le comité de suivi technique est la nouvelle dénomination du groupe de travail ANC Savoie. Il est constitué des techniciens des SPANC, des services de la MISE et est animé par le Conseil général.

#### Mission

Le comité de pilotage est chargé de :

- promouvoir et faire connaître la charte,
- gérer les demandes d'adhésion et publier la liste des adhérents (entreprises habilitées),
- recueillir et gérer les informations de terrain provenant des adhérents,
- intervenir dans des journées d'information,
- décider des évolutions à apporter à la charte.

Le comité de suivi technique est chargé de :

- la mise en réseau des techniciens des SPANC,
- l'élaboration et la mise à jour **du guide technique ANC Savoie**,
- d'établir des propositions de relations partenariales avec les professionnels ...

#### Fonctionnement

Le comité de pilotage se réunit aussi souvent qu'il est nécessaire pour examiner toutes questions concernant ses missions.

Une réunion annuelle sera consacrée spécifiquement à la gestion des demandes d'adhésion et la mise à jour de la liste des adhérents à la charte (entreprises habilitées).

Le comité de suivi technique se réunit bimestriellement.

## ANNEXE 2

### LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES ET ADHERENTS

#### Les engagements communs

Les signataires de la charte et les acteurs ayant rempli les conditions d'adhésion s'engagent à :

- promouvoir la présente charte en diffusant la liste des adhérents,
- respecter les procédures et recommandations définies dans le guide technique,
- rester informés de l'évolution des réglementations et former leur personnel en conséquence,
- informer les usagers sur leurs droits et devoirs,
- signaler au comité de pilotage d'éventuels dysfonctionnements,
- respecter la convention départementale sur la collecte et le traitement des matières de vidange,
- assumer pleinement leurs responsabilités chacun dans leurs domaines d'intervention,
- signer, pour les métiers qui les concernent, les engagements spécifiques suivants.

#### Les engagements spécifiques

- *Les notaires, agents immobiliers et maîtres d'ouvrage délégués, s'engagent à :*
  - recueillir l'ensemble des informations sur les contraintes d'assainissement de l'immeuble ou du bien avant signature de tout contrat, auprès des services assainissement,
  - informer l'acheteur potentiel sur les conditions d'assainissement de l'immeuble
  - recommander la réalisation d'un diagnostic assainissement en cas d'absence d'information.
- *Les bureaux d'études de sol et de filière, s'engagent à :*  
réaliser des études de faisabilité de l'assainissement non collectif à la parcelle selon les modalités énoncées dans le cahier des charges type figurant dans le guide technique.
- *Les architectes, maîtres d'œuvre, s'engagent à :*
  - proposer et mettre sur plans des projets en adéquation avec les recommandations du guide technique et les conclusions des études de faisabilité,
  - contacter les services de contrôle de l'ANC afin d'intégrer l'assainissement non collectif aux projets de constructions.
- *Les services instructeurs des dossiers au titre des règles d'urbanisme s'engagent à :*
  - respecter la procédure cadre de consultation des SPANC définie dans le guide technique.
  - reprendre les prescriptions des SPANC dans les arrêtés de permis de construire,
- *Les entreprises de travaux s'engagent à :*
  - réaliser des projets conformes aux prescriptions du SPANC reprises dans le permis de construire,
  - effectuer les travaux dans les règles de l'art (référence normative pour l'ANC : DTU 64-1) et remettre systématiquement l'attestation de garantie décennale.
- *Les communes ou leurs groupements ayant créé leurs SPANC s'engagent à :*
  - participer au comité de suivi technique et éventuellement au comité de pilotage,
  - développer leurs services selon les recommandations et procédures définies dans le guide technique,
  - veiller à former et tenir informés les agents du service en charge du contrôle,
  - adopter un règlement de service,
  - transmettre au comité de pilotage un bilan annuel de l'activité.

## ANNEXE 3

### LA PROCEDURE D'ADHESION A LA CHARTE

Les demandes d'adhésion à la charte feront l'objet de la procédure suivante :

#### Niveau d'engagement

Deux niveaux d'engagement sont possibles :

- *engagement d'un représentant d'acteurs*

Une structure représentative d'acteurs (fédération, association, ...) peut décider d'adhérer à la charte.

Son engagement consiste à respecter les **engagements communs** de la charte et à inciter les acteurs qu'elle représente à s'engager individuellement et susciter des actions de formation et d'information spécifiques à l'assainissement non collectif.

- *engagement individuel*

Chaque acteur peut décider d'adhérer personnellement à la charte.

Il s'engage alors à respecter les engagements communs et un ou plusieurs **engagements spécifiques**. Il joindra, le cas échéant, à sa demande d'adhésion un dossier permettant de vérifier sa compétence et les formations de ses salariés.

#### Agrément

- la demande d'adhésion à la charte ANC est faite par écrit et adressée au comité de pilotage,
- le comité examine et statue selon plusieurs critères :
  - au vu de l'engagement spécifique pour un acteur seul, ou de l'engagement commun pour une structure représentative,
  - après avis et recommandations d'au moins un technicien SPANC,
  - au vu éventuellement d'un dossier de candidature précisant compétences et garanties de l'entreprise,
- tout acteur ne respectant pas les engagements pris est exclu de la charte après constat de non respect, avertissement, et éventuellement entretien avec le comité de pilotage,
- le comité de pilotage établit et édite annuellement une liste des adhérents (nouvelles adhésions et reconductions d'anciennes).

**Retour d'expérience de la Communauté de communes du bassin  
d'Annonay et du SIVU de l'Ay (07):  
Sensibilisation aux professionnels de l'assainissement non collectif –  
concepteurs, réalisateurs**

---

Jean-Luc FLATOT et Leila RAMMAH,  
Communauté de communes du bassin d'Annonay  
Jonathan MALINEAU, SIVU de l'Ay



## Sensibilisation des professionnels de l'Assainissement Non Collectif

### Retour d'expérience



Réseau régional sur l'assainissement non collectif GRAIE  
Jeudi 17 novembre 2005 - MONTEILIMAR (26)

## Préambule

- Mise en place des SPANC dans 2 structures mitoyennes (carte)
- Une volonté commune des 2 collectivités de s'associer
- Même état d'avancement dans la mise en place du SPANC

## 1- Constats

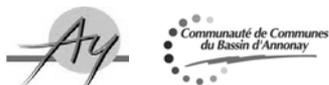
- Une évolution de la réglementation en matière d'ANC
- Nombreuses malfaçons observées sur les installations neuves
- Durée de vie et bon fonctionnement des installations conditionnés par une bonne mise en oeuvre

## 2- Intérêts et objectifs

- **Pour les SPANC :**  
Faciliter le contrôle
  - **Pour les entrepreneurs :**  
Information sur la réglementation et les règles de l'art
  - **Pour les usagers :**
    - Éviter les malfaçons
    - Garantie d'une bonne exécution des travaux
- Initier les échanges entrepreneurs /SPANC

## 3 – Les intervenants

Organisateurs :



Partenaires :



## 4 – Montage de la réunion

Plusieurs réunions entre les intervenants :

- Identification des secteurs d'activités :
  - Terrassement, Maçonnerie, Plomberie - sanitaire, travaux agricoles
  - Géomètre
  - Architecte / Maître d'oeuvre
  - Vidangeurs
  - Société fermière (SAUR)  
Ni fabricants, ni notaires, ni BE
- Recensement des entrepreneurs :
  - Listing des chambres consulaires + collectivités
  - Secteur géographique étendu

## 4 – Montage de la réunion

- Envoi de 150 invitations :
  - Présentation du déroulement de la soirée
  - coupons-réponse pour estimation du nombre de participants
- Retour participants (34 réponses) :
  - 24 participants
  - 7 excusés
  - 3 non intéressés
- + INVITATION DES ELUS  
+ MEDIAS (journalistes + radio)

## 5 – Réalisation d'un support de communication

- Livret utile
  - pour les entrepreneurs
  - pour les particuliers souhaitant réaliser eux-mêmes les travaux
- Format pratique pour les chantiers
- Points abordés
- Documents de référence

## 6 – Organisation de la réunion

- Réunion le 29 septembre 2005 en soirée
- Intervention de 2h30 + apéritif dînatoire
- Déroulement de la soirée
- 52 participants  
dont 24 professionnels  
+7 entreprises absentes intéressées
- Questionnaire d'évaluation remis à chaque participant
- Support de communication envoyé aux entreprises intéressées
- Article de presse

## 7 – Retour d'expérience et perspectives

- Questionnaire d'évaluation
- Réflexion sur la mise en place de sessions de formation proposées par la chambre de Métiers et animation possible par le SATAA du Conseil Général
- Réflexion pour la création d'une Charte Qualité

## 8 – Bilan

-

+

- Un public limité
- Retour faible
- Remise en cause possible d'un savoir-faire
- Base de travail utile pour les entrepreneurs / particuliers par la suite
- Un premier contact établi
- à poursuivre lors des chantiers ...





GRUPE DE RECHERCHE RHONE-ALPES  
SUR LES INFRASTRUCTURES ET L'EAU  
Domaine scientifique de la Doua  
BP 2132 - 69603 Villeurbanne cedex  
Tél : 04 72 43 83 68 • Fax : 04 72 43 92 77  
E.mail : [asso@graie.org](mailto:asso@graie.org)  
[www.graie.org](http://www.graie.org)